

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

Procès-verbal n° 2018/02

Nombre de membres  
- en exercice : 17  
- présents : 12  
- ayant pris part au vote : 14  
- procurations : 2

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
3 1 2 4 0

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Président.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN.

**Etaient absents ayant donné procuration** : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), MME RENEE HUMEAU (Pouvoir donné à MME C. FARRUGIA)

☎ 05.62.79.86.16

**Etaient absentes excusées** : MME MONIQUE GUEDES, MME ELISABETH ATTELAN  
MME NADINE MAURIN

Séance du  
12 avril 2018

**Ordre du jour** :

**Informations de Monsieur Le Président**

**1-Adoption du Procès-Verbal 2018-01 du Conseil d'Administration du CCAS du 13 mars 2018**

**2- Adoption du Compte de Gestion 2017**

**3- Adoption du Compte Administratif 2017**

**4- Affectation de résultat 2017**

**5- Vote du Budget Primitif 2018**

**6- Création d'un Pass Enfant**

**7- Aides financières**



### Informations de Monsieur Le Président :

Monsieur le Président ouvre la séance et informe les membres que :

- SSO (Sport sur Ordonnance) : les séances continuent sur l'année.
- ANCV : partenariat

Monsieur le Président demande ensuite si les membres présents ont des suggestions.

- Au sujet des subventions :

- Madame Diaz demande s'il est possible d'augmenter les subventions aux associations humanitaires.
- Madame Corbon demande s'il est possible d'augmenter la subvention versée au Secours Catholique.

- Informations diverses :

- Madame Bire demande des explications sur la dénomination des associations.
- Madame Bezos demande s'il ne faudrait pas insérer une note lors de l'inscription au repas de fin d'année des aînés expliquant que le repas est offert, et qu'une participation selon sa volonté est appréciée.
- Monsieur Mauvezin demande si des bancs supplémentaires seront installés sur la commune et si les toilettes publiques sont en état de fonctionnement. Ce à quoi Monsieur Navarro répond que tous les bancs existants sont en cours de rénovation et nettoyage, ainsi que les toilettes publiques.

### Autres informations concernant le budget :

- SSO : les activités continuent sur l'année 2018. Mme Bezos demande des informations sur les activités physiques qui sont pratiquées. Elle demande également s'il est possible de se réinscrire sur la 2<sup>ème</sup> année, moyennant une petite participation.
- Octobre Rose : les femmes sont invitées à participer à la marche ou course organisée. Une prise en charge des frais d'inscription pour les agents municipaux féminins est prévue. Voir également si la place San Biagio peut être décorée en rose.
- ANCV : le partenariat fonctionne parfaitement et continue cette année encore. Un 2<sup>ème</sup> voyage « familles et enfants » serait également à l'étude.
- PJS : les frais kilométriques des bénévoles sont pris en charge par le CCAS.
- Une journée « infos Séniors » va voir le jour en septembre.
- Les montants des subventions versés aux associations sont égaux à 2017.
- Le budget du CCAS s'élève à 23000 €. Les prêts accordés par le CCAS s'élèvent à 6000 € sur l'année.
- Une subvention exceptionnelle a été versée au Secours Populaire pour un montant de 300 €
- Madame Corbon, représentant le Secours Catholique demande si le CCAS pourrait augmenter la subvention versée car 6 familles unionaises sont accueillies et aidées (au lieu de 3 en 2017). Monsieur le Président, après consultation des membres présents, propose une augmentation de 200€. Madame Corbon et Monsieur Da Ponte votent contre.
- Ainsi, si tous les projets sont menés à terme en 2018, il faudra compter sur 104 289 € de dépenses. Pour rappel, en 2017, les dépenses se sont élevées à 80 000 €.

### **1. Adoption du Procès-Verbal n°2018-01 du Conseil d'Administration du CCAS du 13 mars 2018**

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal n°2018-01 rédigé suite à la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 13 mars 2018.

#### **Décision :**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

#### **Décide :**

A l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal 2018-01 du 13 mars 2018.

### **2. Adoption du Compte de Gestion 2017**

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration du CCAS qu'aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption du Compte de Gestion doit intervenir avant celle du Compte Administratif.

Monsieur Le Président propose d'adopter le Compte de Gestion 2017 établi par le Trésorier Principal, Monsieur Michel TOUZEAU et qui retrace à l'identique les résultats du Compte Administratif 2017.

#### **Décision**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Président, après en avoir délibéré,

#### **Décide :**

A l'unanimité, d'adopter le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

### **3. Adoption du Compte Administratif 2017**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ne peut n'y présider la séance, ni prendre part au vote. Les membres du Conseil d'Administration désignent un Président de séance.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente aux membres du Conseil d'Administration les principaux éléments du Compte Administratif 2017 qui font apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :



- **9 137,18 €** pour la section de fonctionnement
- **- 2 504,38 €** pour la section d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- **38 043,40 €** pour la section de fonctionnement
- **- 2 504,38 €** pour la section d'investissement

Le détail du Compte Administratif sera présenté aux membres du CCAS lors de la séance.

### **Décision**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

### **Décident :**

#### **Article 1**

A l'unanimité moins une voix (Monsieur PÉRÉ n'a pas pris part au vote)

- 1° De donner acte à Monsieur Le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2017,
- 2° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 3° D'adopter le Compte Administratif 2017.

### **4. Affectation de résultat 2017**

Le Centre Communal d'Action Sociale n'ayant pas de dépenses d'investissement, Monsieur Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'affecter les résultats du Compte Administratif 2017 au Budget Primitif 2018 soit :

▪ Excédent de fonctionnement 2017 :	<b>38 043,38 €</b>
▪ Affectation à la section d'investissement :	<b>2 504,38 €</b>
▪ <u>Excédent de fonctionnement reporté :</u>	<b>35 539,02 €</b>

### **Décision**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

**Décident :****Article 1**

D'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté : **35 539,02 €**

**5 – Vote du Budget Primitif 2018**

Monsieur Le Président et Mme Isabelle DIAZ ont quitté le Conseil d'Administration à compter du point 5, ce qui a modifié le nombre de membres présents comme suit :

- en exercice : 17
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 12
- procurations : 2

Madame la Vice-Présidente invite le Conseil d'Administration à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2018, joint à la présente.

Il fera l'objet d'une présentation détaillée au cours de la séance du CCAS.

Le budget primitif 2018 se présente en équilibre comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	9 605,38 €	9 605,38 €
Fonctionnement	104 289,02 €	104 289,02 €

Et intègre le résultat du Compte Administratif 2017 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 35 539,02 € (*article R002*)
- Déficit d'investissement reporté : 2 504,38 € (*article R001*)

**Décision**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité d'adopter le Budget primitif 2018.

## 6 – Création d'un Pass'Enfant

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, que dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de L'Union a choisi de favoriser l'accès des 6-11 ans au sport, à la culture et aux loisirs. Dans cette optique, le Centre Communal d'Action Sociale de L'Union est chargé de mettre en place le dispositif « Pass Enfant ».

Ce dispositif vise à favoriser l'accès de tous les enfants aux activités physiques, culturelles et de loisirs en aidant les familles Unionaises, dont le quotient familial est inférieur à 600, à inscrire leurs enfants âgés de 6 à 11 ans à ces activités.

Cette aide se fera sous la forme d'une participation du CCAS aux frais d'adhésion (licence, inscription, abonnement...) et s'élèvera à 50 €/enfant/an, sous forme de deux coupons nominatifs d'un montant de 25 €. Ils seront remis au bénéficiaire qui pourra les utiliser auprès d'une ou deux associations partenaires.

La première édition se fera pour l'année scolaire 2018-2019 et les pass seront remis aux bénéficiaires en juin 2018. Ce dispositif sera reconduit chaque année.

Les associations sollicitées pour être partenaires du projet sont les suivantes :

- MJC
- Ludothèque
- Bibliothèque Plaisir de Lire
- Ecole de musique
- ASUHB (Hand Ball)
- ASUF (Football)
- ASUR (Rugby)
- ASUVB (Volley Ball)
- Théâtre de l'Olivier
- TCU (Tennis)
- UCA (Athlétisme)
- AC2L (Boxe)
- Dojo Unionais
- Union Gym
- Union GR Danse
- Union Tir à l'Arc
- Ecole de danse tahitienne

Et la mairie de L'Union pour les cours de natation dispensés à la piscine municipale.

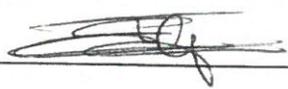
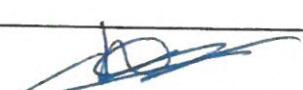
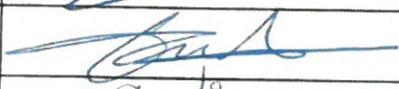
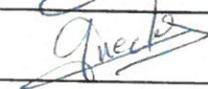
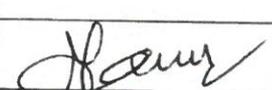
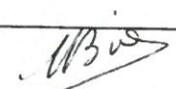
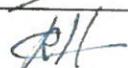
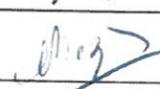
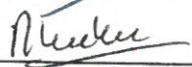
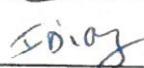
Une convention sera signée avec chacun des partenaires et le CCAS, qui reprendra toutes les modalités pratiques d'application de ce dispositif.

Dans le cadre du lancement de ce projet, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal :

- D'approuver le dispositif « PASS'ENFANT » tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le versement de la participation du CCAS aux associations sur présentation des coupons d'inscription aux activités, d'un état récapitulatif et d'une facture.
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer les conventions avec les associations concernées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 du CCAS.



Noms	Signatures
M. Marc PÉRE	
Mme Isabelle GODEAS	
M. Yvan NAVARRO	
Mme Michèle CHAVE	
Mme Nathalie SIMON LABRIC	
Mme Joël FEUILLERAT	
Mme Monique GUEDES	
Mme Nadine MAURIN	
MME Elisabeth ATTELAN	
M. Jean-Paul MAUVEZIN	
M. André DA PONTE	
Mme Marie BIRE	
Mme Renée HUMEAU	
Mme Monique BEZOS	
Mme Raymonde CORBON	
Mme Isabelle DIAZ	
Mme Christiane FARRUGIA	